



## CONSEIL MUNICIPAL DU 5/12/2024

### Procès-verbal

Date convocation : 28/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 décembre à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Mme SOLOMIAC Colette, Maire.

**Etaient présents** : Mme SOLOMIAC ; M. CROS ; Mme FAU ; Mme LADOUX ; M. BIGARAN ; Mme BONNET ; M. BORRULL ; M. HEINEIN ; Mme GONCALVES.

**Etaient absents avec procuration** : Mme DUVERGER ; Mme DUBOUX ; M. JAUZION.

**Etaient absents** : M. FOUGERAY ; Mme ROUYER ; M. KARAGOZIAN ; M. TIRLOY ; Mme DELVINGT ;

Madame LADOUX Christine a été nommée secrétaire.

Numéro délibération	Objet	Décision
20240901	Décision modificative n° 2 Budget Commune	Pour 15 Contre 0 Abstention 0
20240902	Subvention d'équilibre budget Caisse des Ecoles	Pour 15 Contre 0 Abstention 0
20240903	Décision modificative n° 1 Budget Caisse des Ecoles	Pour 15 Contre 0 Abstention 0

Madame le Maire ouvre la séance par la lecture du compte-rendu de la séance précédente qui, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

## 1- Décision modificative n° 2 Budget de la Commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu la délibération N°20240305 du 15 avril 2024 relative au vote et à l'approbation du BP 2024 de la commune,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits au regard des modifications intervenues au cours de l'année au sein du chapitre des charges de personnel.

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget.

La présente décision modificative au budget de la commune de l'exercice 2024 propose d'opérer des ajustements de crédits comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	BP COMMUNE 2024 avant DM n° 2	Diminution	Augmentation	BP COMMUNE 2024 après DM n° 2
<b>CHAP 65 - autres charges de gestion courante</b>				
65888 - autres	21 000.00 €	-8 000.00 €		13 000.00 €
<b>CHAP 11 - charges à caractère général</b>				
6042 - achat prestations services	175 515.00 €	-15 000.00 €		160 515.00 €
60612 - Energie, électricité	135 000.00 €	-20 000.00 €		115 000.00 €
<b>CHAP 12 - charges personnel et frais assimilés</b>				0.00 €
6413 - personnel non titulaire	280 000.00 €		43 000.00 €	323 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>-43 000.00 €</b>	<b>43 000.00 €</b>	

Madame le Maire propose :

- de l'autoriser à procéder aux virements ci-dessus.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **accepte d'effectuer les virements ci-dessus.**

## 2- Subvention d'équilibre budget Caisse des Ecoles

Madame le Maire informe qu'il doit être versé une subvention supplémentaire d'équilibre sur le budget de la Caisse des écoles suite à des dépenses supplémentaires.

SECTION FONCTIONNEMENT	BP COMMUNE 2024	SUBVENTIONS D'EQUILIBRE SUPPLEMENTAIRES	TOTAL DEPENSES
657361 - Subventions de fonctionnement à la collectivité de rattachement	+ 17 299.05 €	+ 1 000 €	+ 18 299.05 €

Le compte 657361 du BP Commune 2024 étant positif, il n'y a pas lieu de procéder à un équilibre de ce compte.

SECTION FONCTIONNEMENT	BP CAISSE DES ECOLES 2024	SUBVENTIONS D'EQUILIBRE SUPPLEMENTAIRES	TOTAL RECETTES
74741 - Participations commune membre du GFP	+ 17 299.05 €	+ 1 000 €	+ 18 299.05 €
SECTION FONCTIONNEMENT	BP CAISSE DES ECOLES 2024 avant subvention supplémentaire	DEPENSES supplémentaires	BP CAISSE DES ECOLES 2024 après subvention supplémentaire
011 et 65 - Dépenses	17 455 €	+ 1 000 €	18 455 €

Madame le Maire propose de verser une subvention d'équilibre supplémentaire d'un montant de 1 000 € pour le budget de la caisse des écoles.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **d'autoriser Madame le Maire à procéder au versement de la subvention supplémentaire d'équilibre d'un montant de 1 000 € du budget communal vers le budget de la caisse des écoles.**

### 3- Décision modificative n° 1 Budget Caisse des Ecoles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu la délibération N°20240306 du 15 avril 2024 relative au vote et à l'approbation du budget Caisse des Ecoles 2024,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits au regard des modifications intervenues au cours de l'année au sein du chapitre des charges à caractère général.

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget.

La présente décision modificative au budget annexe école de l'exercice 2024 propose d'opérer des ajustements de crédits comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - charges à caractère général	+ 1 000 €	
74 - Dotations subventions et participations		+ 1 000 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **accepte d'effectuer les virements ci-dessus.**

La séance est levée à 21h00

Le secrétaire de séance,

Mme Christine LADOUX

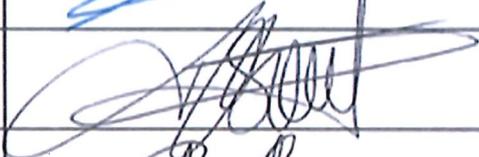
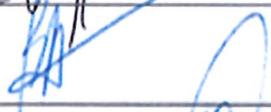


Le Maire,

Mme SOLOMIAC Colette



CONSEIL MUNICIPAL du 5 décembre 2024

NOM PRENOM	SIGNATURES
SOLOMIAC Colette	
FOUGERAY Jean-Michel	Absent
ROUYER Bouchra	Absente
M. CROS Gilles	
FAU Fabienne	
KARAGOZIAN Gérard	Absent
LADOUX Christine	
TIRLOY Damien	Absent
DELVINGT Marie- Rose	Absente
JAUZION Alexis	
DUVERGER Céline	
BIGARAN Lionel	
BONNET Frédérique	
BORRULL Henri	
HENEIN Benjamin	
DUBOUX Céline	
GONCALVES Marlène	